

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021



Ville de Saint-Denis-Lès-Bourg

MAJ : 21/01/2021



SOMMAIRE

Introduction.....	2
I/ Situation macroéconomique.....	2
1.La situation nationale	2
2.Le contexte économique local.....	3
2.1 Fiscalité communale (PLF 2021)	3
2.2 Démographie	3
2.3 Communauté d’agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse.....	4
II/ Bilan prévisionnel 2020 & Perspectives 2021.....	5
1. Rappel des orientations budgétaires.....	5
2.Budget général	5
2.1 Evolution de la balance.....	5
2.2 Section de fonctionnement du budget général	6
2.3 Section d’investissement du budget général	14
3.Les indicateurs financiers du budget général & Orientations 2021.....	19
3.1 Epargne.....	19
3.2 La dette.....	20
3.3 Scénario d’investissement : hypothèse de recours à l’emprunt	20
3.4 Orientations 2021.....	23
4. Le budget de la régie d’énergie	24
4.1 Section de fonctionnement.....	25
4.2 Section d’investissement.....	25
4.3 Situation de la dette	26
4.4 Les orientations du budget de la régie de l’énergie	26



Introduction

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) doit s'appuyer sur le présent rapport d'orientation budgétaire (ROB) conformément à l'article L2312-1 de CGCT. Ce dernier porte sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce débat est une étape obligatoire pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants et doit se dérouler dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Ce débat a vocation d'éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il reste un moment privilégié pour échanger sur les choix de la politique publique de notre collectivité, bien que n'ayant pas de caractère décisionnel. Il permettra d'éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

I/ Situation macroéconomique

1. La situation nationale

La crise sanitaire liée à la COVID-19 sur l'année 2020 a bousculé les prévisions initialement attendues. Les hypothèses de travail 2021 sont également fortement impactées par l'incertitude liée à l'évolution de l'environnement sanitaire en France et dans le monde. Ainsi, l'année 2021 sera marquée par un plan de relance pour atténuer les conséquences de cette crise sanitaire.

Tout d'abord, il faut noter un contexte favorable à la croissance. En effet après une année en net recul d'un point de vue de la croissance -10% en 2020 liée aux périodes de confinement, le projet de loi de finances (PLF) table sur une croissance attendue à +6% pour l'année 2021 dans le cas d'une fin rapide de la crise sanitaire.

Le niveau élevé de l'épargne des français constitue un atout favorable au soutien de l'activité économique et à la consommation une fois la confiance revenue.

Renforcement de la compétitivité des entreprises avec la poursuite de la baisse de l'impôt sur les sociétés.

En 2021, taux d'imposition des grandes entreprises sera de 27.5% et 26.5% pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 250 millions d'euros et de 15% pour les PME sous certaines conditions. Emplois : +300 000 créations d'emplois prévues pour 2021, taux de chômage 2021 attendu autour des 11.1%.

La France devrait **ramener le déficit public à 8.5% du PIB en 2021**, soit une amélioration de 2.8 points par rapport à 2020 (11.3% du PIB). Le niveau d'endettement quant à lui s'accroîtrait pour atteindre 122.4% du PIB contre 119.8% en 2020. Le taux de prélèvement obligatoire diminuerait pour atteindre 43.8% du PIB (en baisse d'un point en un an).

Le montant la dotation globale de fonctionnement (DGF) est fixé à 26.8Md€ soit une légère baisse (-90millions d'euros) par rapport à 2020. La DGF est répartie de la manière suivante : 18.3Md€ pour le bloc communal et 8.5MD€ pour les départements. En l'absence de revalorisation, le gel de la DGF depuis 2018 aboutit à une perte de pouvoir d'achat pour le bloc communal. En 2020, la DGF a été en baisse pour 51 % des communes. Les deux tiers des communes ont subi une nouvelle diminution de leur dotation forfaitaire,



St-Denis en fait partie avec – 7,6 %. Ces baisses se poursuivront en 2021 via le mécanisme de péréquation entre bloc communal et intercommunalité.

Les prélèvements effectués sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales atteignent en 2021 un montant de 43,2 milliards d'euros, en hausse de 2 milliards par rapport à la loi de finances pour 2020. Du fait du dynamisme de l'investissement public local, le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) voit son montant progresser de 546 millions d'euros (par rapport à 2020) pour atteindre 6,546 milliards.

Afin de limiter les effets de la crise sanitaire, l'état met en place un plan de relance sur les années 2021/22 d'un montant de 100Md€, basé sur 3 axes :

- Compétitivité et innovation(34Md€) ;
- Transition écologique et environnementale(30Md€) ;
- Cohésion sociale et territoriale (36Md€) : dont 1 volet sur le **soutien à l'investissement des collectivités locales**.

Le plan de relance compte notamment sur la baisse des impôts de production qui impacte directement les recettes fiscales locales et l'indépendance financière des collectivités locales.

2. Le contexte économique local

2.1 Fiscalité communale (PLF 2021)

Deux mesures fiscales vont impacter les recettes communales :

- Le plan de relance du gouvernement prévoit dès janvier 2021 et de manière pérenne une **réduction de moitié des impôts fonciers des établissements industriels entraînant une suppression de recettes de TFPB pour le bloc communal**. Ce choix entraînera mécaniquement une baisse des recettes fiscales locales sur lesquelles les communes ont un pouvoir de taux (après la suppression totale de la taxe d'habitation à partir de 2023). En effet, le remplacement de ces recettes fiscales par un prélèvement sur recettes de l'État (PSR) porte encore une fois atteinte à l'autonomie financière des communes et ne garantit pas une compensation prenant en compte la dynamique des bases fiscales (taux gelés à leur valeur 2020). A titre indicatif, à St-Denis, en 2020, les établissements industriels et assimilés ont représenté une base imposée de 1 024 276, soit un produit de TFPB de 189 798€.
- La **nationalisation des taxes locales sur l'électricité** : la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) et la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE) deviennent une part de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) perçue par l'État.

Pour ce faire, le tarif de la TCCFE sera fixé unilatéralement à sa valeur maximum en 3 ans pour toutes les collectivités, y compris pour les 21% qui ne sont pas au maximum ou qui ont voté un tarif à zéro. La commune de Saint-Denis applique déjà sur son territoire le coefficient maximum de 8.5%.

2.2 Démographie

Le développement de la commune reste significatif sur le plan démographique.

Selon le dernier recensement, la population réelle de la commune est de 6010 habitants.

Le taux d'évolution démographique de la commune est compris entre 2.5% et 3% tous les 5 ans, soit une perspective basse à 6160 habitants ou sur une fourchette haute à 6220 habitants en 2025.



2.3 Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B)

Malgré les impacts de la COVID 19 (environ 4M€), la situation financière de la CA3B reste saine. Toutefois, 2 budgets annexes sont en tension :

- Déchets : des évolutions réglementaires récentes pénalisent l'activité d'Organom et risque d'induire une augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- Assainissement : malgré un lissage progressif des tarifs, les recettes de fiscalité transférées par les communes à la CA3B restent insuffisantes (environ 7M€) pour financer la programmation d'investissement de 9,5M€ (curatif, préventif et extension de réseaux).

La CA3B a adopté en 2019 un [pacte financier et fiscal de solidarité comprenant plusieurs volets](#) :

- Il y a tout d'abord les **opportunités liées au Plan d'équipement territorial (PET)** : ce dispositif créé en 2019 vise à soutenir l'effort d'investissement réalisé par les communes pour des projets présentant à la fois un caractère supra communal et une dimension de transition écologique (second pilier du projet de territoire de la CA3B). A l'échelle de l'agglomération, le PET représente une enveloppe triennale globale de 15 millions d'euros, ventilée sur les Conférences territoriales, avec une répartition des crédits au nombre d'habitants. La commune de Saint-Denis-lès-Bourg bénéficie à ce titre d'une enveloppe de 600 000€ sur 2020-2022.
- Le Pacte intègre ensuite le reversement par les communes membres de la CA3B du produit de la taxe d'aménagement et de la moitié de la taxe foncière sur les propriétés bâties générées par les nouvelles implantations et extensions d'entreprises sur les zones d'activité économique aménagées par la Communauté d'agglomération depuis le 1^{er} janvier 2020.

II/ Bilan prévisionnel 2020 & Perspectives 2021

1. Rappel des orientations budgétaires



2. Budget général

2.1 Evolution de la balance

Le tableau ci-dessous renseigne sur l'évolution pluriannuelle des résultats budgétaires de la commune. Il donne des grandes tendances uniquement.

Grâce à une gestion rigoureuse, chaque année, la commune parvient à dégager sur la section de fonctionnement un résultat excédentaire significatif. En 2020, cet excédent est estimé à 1 069K€ (à titre de comparaison, 1 093K€ en 2019). Cet excédent sert prioritairement à couvrir le déficit de clôture constaté sur la section d'investissement (442K€ en 2019 et 182K€ en 2020) et à financer les opérations d'investissement de l'exercice suivant.

Les reports de crédits d'investissement correspondent aux crédits budgétaires non utilisés au cours de l'exercice précédent. En 2020, ces reports (-81K€) ont été beaucoup moins importants qu'en 2019 (-253K€). Cela justifie en partie l'écart entre le résultat de clôture de l'exercice 2020 et celui de 2019.

Le tableau met en évidence :

- Une augmentation des recettes et dépenses équivalente dans le temps (9% sur la période) ;
- Un maintien des recettes d'investissement >2M€ (même s'il existe de fortes variations entre les années).

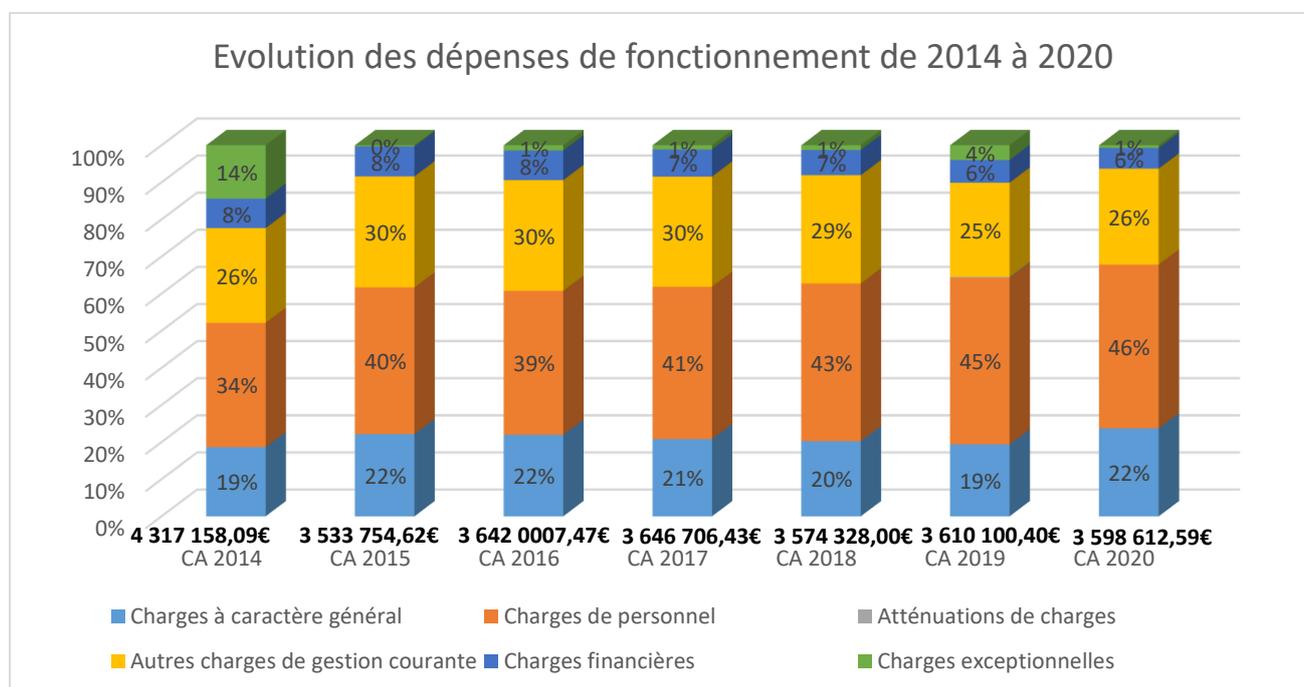
		2015	2016	2017	2018	2019	2020	% évolution sur la période 2019/2020
FONCT	Dépenses	3 678 043,23	3 769 461,31 €	3 887 706,80 €	3 929 199,35 €	3 966 637,21 €	4 010 272,31 €	1%
	Recettes	4 666 032,03 €	4 720 533,71 €	4 899 318,05 €	5 130 773,37 €	5 060 029,03 €	5 079 926,05 €	0%
	Solde	987 988,80 €	951 072,4	1 011 611,25 €	1 201 574,02 €	1 093 391,82 €	1 069 653,74 €	-2%
INV	Dépenses	2 197 877,55 €	1 991 615,59	1 355 417,22 €	2 183 816,21 €	2 484 356,50 €	2 519 860,50 €	1%
	Recettes	1 568 245,17 €	1 875 978,74 €	1 639 637,45 €	2 060 571,55 €	2 294 859,71 €	2 418 343,98 €	5%
	Reports	60 017,49 €	51 547,52 €	-401 704,07 €	-348 944,40 €	-252 903,00 €	- 81 130,31 €	-68%
	Solde	-569 614,89 €	-64 089,33 €	-117 483,84 €	-472 189,06 €	-442 399,79 €	- 182 646,83 €	-59%
Résultat de clôture		418 373,91 €	886 983,07 €	894 127,41 €	729 384,96 €	650 992,03 €	887 006,91 €	36%

En 2021, il est nécessaire pour préserver les équilibres budgétaires et conserver des marges de manœuvres de rester dans les mêmes grandeurs de résultat de clôture.

2.2 Section de fonctionnement du budget général

En annexe 1 du présent document, vous trouverez le compte administratif prévisionnel du budget général pour la section de fonctionnement.

Focus sur l'évolution des charges de fonctionnement



Entre 2019 et 2020, on note une augmentation des charges à caractère général +20%.

Plusieurs points sont à noter :

- Une maîtrise des dépenses à caractère général recherchée depuis plusieurs années pour compenser la baisse des dotations ;



- Une augmentation (relative) des dépenses de personnel liée à la modification de l'organigramme et au renforcement des services.

Ci-dessous une analyse des principaux postes en augmentation sur l'année 2020 :

Chapitre 60 : Achat

- Impact covid : hausse du budget des produits d'entretien +79%, on peut imaginer que cette dépense exceptionnelle supplémentaire sera également présente au moins sur le 1^{er} semestre 2021. **En annexe 2**, on retrouve une étude de l'impact global de la COVID-19 sur le budget de fonctionnement de la commune.
- Hausse du budget petits équipements +21% due pour partie au renouvellement des équipements de protection individuelle (EPI), au coût de l'entretien de matériel du fait de la perte de la compétence en interne (départ à la retraite), ainsi qu'au travail de remise à niveau des bâtiments communaux. Néanmoins, en 2021, on peut raisonnablement prévoir pour ce poste de dépenses un retour en dessous des montants constatés sur les dernières années.
- Hausse du budget voirie de l'ordre de 21% liée à la réalisation en régie à titre expérimental d'un chantier conséquent, l'aménagement du chemin Louison Bobet. La commune récupèrera dès cette année une partie de la TVA acquittée sur les dépenses de voirie grâce au Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).
- Hausse du budget fournitures scolaires due à l'ouverture d'une classe supplémentaire depuis septembre 2020.

Chapitre 61 : Service extérieures

- Hausse des contrats de prestations de services (+148%), notamment due à une mission d'archivage (à prévoir de nouveau en 2021 puis 2023), au recours à AinterJob pour des prestations de peinture et d'entretien (qui devraient diminuer en 2021 du fait de la reprise en régie de certaines prestations).
- Hausse des locations diverses type nacelle, mini pelle +63%.
- Hausse des coûts de la maintenance +44% due principalement à l'intégration de la maintenance des installations secondaires dans le nouveau marché d'exploitation du réseau de chaleur attribué à DALKIA.

Chapitre 62 : Autres services extérieures

- Hausse de la cotisation versée au SIEA + 258% due à un retard dans l'appel à cotisation. Le montant de la cotisation reste relativement stable autour des 100K€.

PROJECTION 2021

La projection tient compte uniquement du recensement des besoins des services hors arbitrages.

Chapitre	LIBELLE	CA PREVISIONNEL 2020	PROJECTION 2021
011	Charges à caractère général	853 262.05 €	945 860.85 €
60611/12/21/22	Dont Energie (eau, électricité, carburants)	220 030.36 €	227 818,62 €
012	Charges de personnel	1 587 484.81 €	1 673 600,00 €
65	Autres charges de gestion courante	931 193.49 €	929 495,00 €
Dont 6574		565 278 €	586 000,00 €

	<u>Dont</u> Subventions aux associations et personnes privées		
66	Charges financières	200 424,62 €	162 987,89 €
67	Charges exceptionnelles	26 247,62 €	2 599,57 €
	TOTAUX ANNUEL	3 598 612,59€	3 714 543,31 €

Le prévisionnel 2021 effectué table sur une hausse des dépenses de fonctionnement de + 3%. Dans les tendances qui se dessinent : on note plutôt une hausse des charges à caractère général et une augmentation des charges de personnel (effets des recrutements sur une année pleine, remplacement du DST, remplacement des congés maternités...)

Il conviendra tout particulièrement de chercher à maîtriser les dépenses de fonctionnement notamment le volet charge à caractère général et de les limiter strictement à la mise en œuvre d'une politique préventive et sur le contrôle réglementaire.

Evolution de la masse salariale

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des effectifs de la mairie en équivalent temps plein rémunéré (ETPR), durant ces dernières années. Il comptabilise la totalité des agents employés par la commune (agents en activité, en congé maladie, remplaçants et renforts).

Années	2017	2018	2019	2020
Administratifs	10,40	10,88	11,42	11,33
Techniques	8,59	9,10	8,95	10,87
Conciergerie	5,31	5,45	4,98	4,4
Ecoles	10,00	10,81	11,15	11,48
Médiathèque	2,06	2,07	2,44	2,00
Police	1,00	0,92	0,33	1,00
Divers	0,41	0,23	1,51	0,03
TOTAUX	37,77	39,46	40,78	41,11

De manière générale, on note une faible augmentation des ETPR (+0.33 soit 0.8%).

Les services administratifs ont connu une diminution de -0.8% % en ETPR entre 2019 et 2020, qui s'explique par le départ en disponibilité d'un agent, les recrutements de 2 cadres intermédiaires initialement prévus pour avril 2020, qui ne se sont finalisés qu'aux mois de septembre et octobre 2020. Nous verrons les effets de ces recrutements en année pleine sur l'année 2021.

On note également une évolution des services techniques +21% qui correspond au recrutement d'un renfort et la présence du directeur adjoint des services techniques (DSTA) et du directeur des services techniques (DST) sur 12 mois. Il a été décidé pour pallier à la charge d'activité de recruter un renfort à compter du mois d'avril 2021, les impacts s'estimeront sur une année pleine en 2022.

Les effectifs sur la médiathèque reviennent à la normale en 2020. Ils tiennent compte du fait qu'en 2019, un renfort avait été recruté pour pallier au congé maternité d'un agent.

Les charges de personnel (chapitre 012) demeurent le poste de dépense structurellement le plus élevé du budget de fonctionnement de la commune (1 587 484.81€ en 2020, soit 40 % des dépenses du budget de la commune). Le montant de la masse salariale de ces dernières années, présenté dans le tableau ci-dessous, apparaît globalement maîtrisé depuis plusieurs années.

MASSE SALARIALE NETTE EN K€						
ANNEE	ETP	SALAIRES ET COTISATIONS	ASSURANCE STATUTAIRE	REMBOURSEMENT ASSURANCE	CHARGES NETTES	CHARGES NETTES / ETP
2017	37,77	1433,00	47,10	140,40	1339,70	35,47
2018	39,46	1449,00	53,30	144,40	1357,90	34,41
2019	40,78	1550,44	50,00	220,56	1379,88	33,84
2020	41,11	1523,82	63,66	173,41	1414,07	34,40

La masse salariale en **rémunération brute annuelle** a diminué de 2% par rapport à 2019 mais est en augmentation depuis 2017 de 5.5%. Elle est également en augmentation de +2% en charge nette en 2019 et 2020.

La maîtrise de l'évolution des charges de personnel est un enjeu majeur. En terme de prospective, pour l'année 2021, la commune restera attentive à sa politique de ressources humaines notamment en matière de recrutement, de prévention des risques professionnels et de gestion de l'absentéisme. Afin de maintenir l'évolution de la masse salariale, il s'agira :

- de poursuivre la nouvelle organisation des services pour une meilleure efficacité ;
- d'anticiper chaque départ en retraite (2 agents devraient partir en retraite en 2022) ,
- d'examiner à chaque départ définitif de la collectivité (départ en retraite, mutation) les actions à mener : remplacement poste pour poste, transformation pour s'adapter à l'évolution des besoins et missions ou suppression ;
- de continuer à examiner les demandes de remplacement liées aux arrêts maladie au cas par cas selon les critères de continuité du service, de normes d'encadrement et d'accueil des publics.

En **2021, la commune prévoit, à ce stade, une augmentation des charges de personnel de l'ordre de 4%(brute)**. Cette projection s'explique non seulement par la progression mécanique du Glissement Vieillesse Technicité (avancements d'échelons et de grades), mais encore par d'autres facteurs :

- les effets en année pleine de certains recrutements effectués au cours de l'année 2020 ;
- le remplacement du directeur du pôle technique, logistique, sécurité à compter du 1^{er} mars ;
- le renforcement des effectifs des services techniques grâce au recrutement d'un nouvel agent polyvalent en avril ;
- le remplacement de 4 agents durant leur congé maternité (1 ATSEM, 1 agent du CCAS, 1 agent de la médiathèque, 1 agent du service technique) ; cette charge sera compensée par des indemnités journalières ;
- le maintien d'un niveau d'absentéisme élevé.

Le premier semestre 2021 sera consacré à l'engagement d'une réflexion sur la santé et sécurité au travail notamment avec un travail spécifique sur la prévention de l'absentéisme dans le but de poursuivre l'amélioration des conditions de travail au sein de la collectivité. Le Centre de gestion de l'Ain accompagnera la collectivité dans cette démarche.

Pour 2021, il est proposé de tendre vers la stabilisation globale de la masse salariale (GVT inclus). Cet objectif comprend des hausses résultant de :

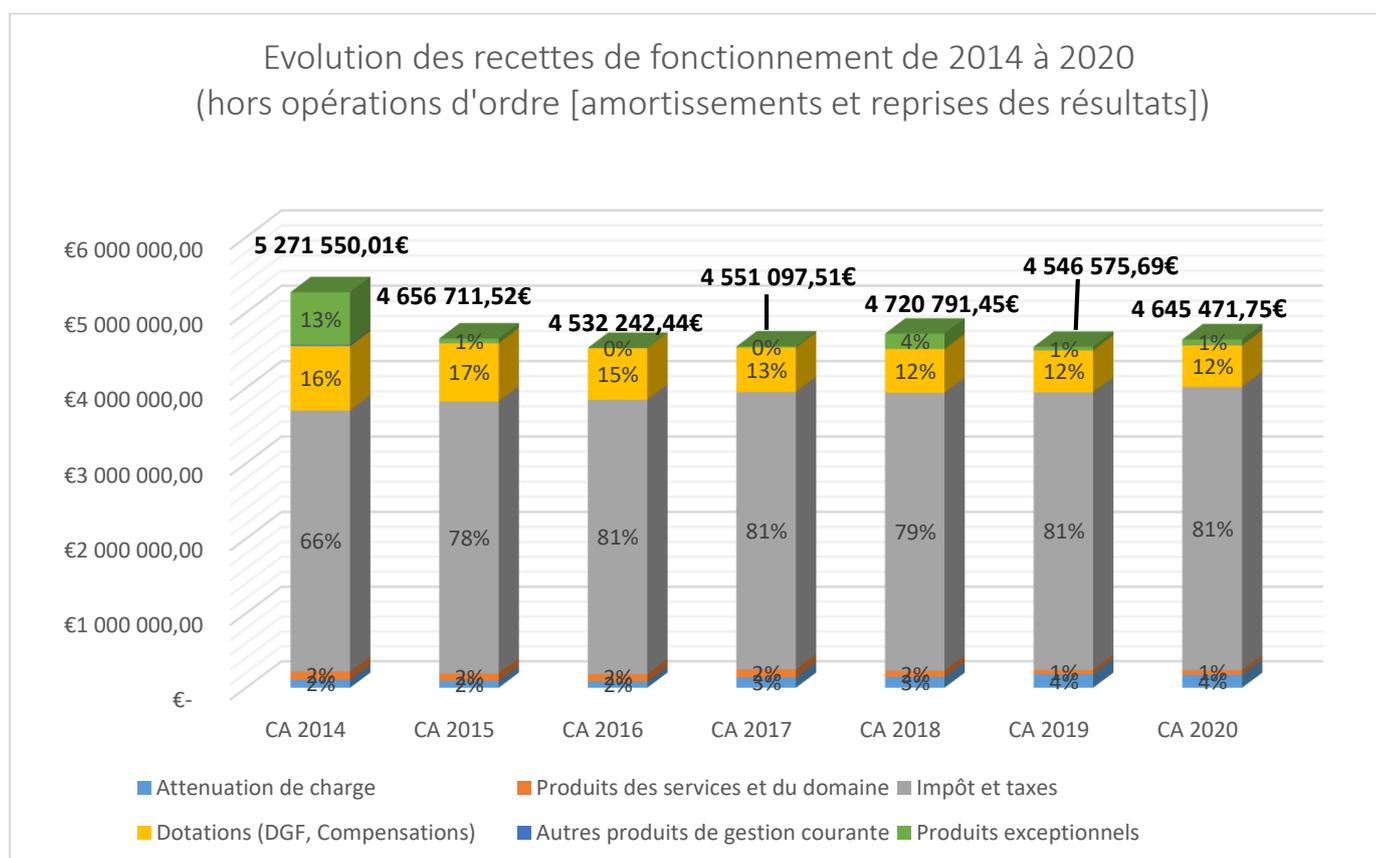
- la pérennisation des renforts liés au développement de l'activité et au développement de la commune
- la valorisation de l'investissement des agents (via le CIA).

Il est également proposé de travailler sur une optimisation des dépenses en vue de :

- Réduire les charges liées à l'absentéisme
- Optimiser le coût de fonctionnement général.

Evolution des recettes de fonctionnement

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes réelles de 2014 à 2020 et leur répartition par principaux postes.



On constate pour 2020 une **légère augmentation des recettes de fonctionnement par rapport à 2019, de l'ordre de 2%. Elle est de 9% depuis 2014.** Cette évolution est cependant proportionnellement plus faible que celle des besoins liés au développement de la commune.

Fiscalité directe

Les contributions directes constituent le principal poste de recettes (59 % en 2020). Le produit fiscal reste sur une tendance haussière sur la période en raison de la croissance des bases des trois taxes. L'évolution positive des bases résulte d'une part d'une réévaluation annuelle fixée par l'Etat en fonction notamment du taux d'inflation, et d'autre part de la dynamique de l'immobilier sur le périmètre de la commune (constructions et réhabilitations-extensions de logements, ou démolitions). Pour rappel, les taux d'imposition n'ont pas été revalorisés depuis 2015.



Le tableau suivant décompose le produit des recettes fiscales liées au foncier.

Evolution des Produits et des bases des 3 taxes (cf. compte 73111) :

	TAXE D'HAB. (10,96 %)		FONCIER BÂTI (18,53 %)		FONCIER NON BÂTI (37,67 %)		PRODUIT TOTAL
	BASE ¹	PRODUIT	BASE	PRODUIT	BASE	PRODUIT	
2015	9 787 055	1 072 661	6 959 785	1 289 648	101 682	38 304	2 400 613
2016	9 929 804	1 088 307	7 106 893	1 316 907	101 475	38 226	2 443 439
2017	10 275 585	1 126 204	7 337 147	1 359 573	97 947	36 897	2 522 674
2018	10 564 265	1 157 843	7 518 536	1 393 185	97 288	36 648	2 587 677
2019	10 796 811	1 183 331	7 751 708	1 438 932	105 825	39 864	2 662 127
2020	10 971 000	1 202 422	7 950 000	1 473 135	106 400	40 081	1 513 216²

Evolution 2019/2020 du produit des 3 taxes : + 2%, soit + 56 051€

Evolution 2014/2020 du produit des 3 taxes : + 19%, soit + 442 634€

L'état verse aux communes des allocations compensant en totalité ou en partie les pertes de recettes consécutives à certaines mesures d'exonération, de réduction des bases ou de plafonnement des taux pris par le législateur en matière de fiscalité directe locale mais une minoration est appliquée pour certaines allocations. Il est à noter que cette compensation ne couvre qu'une part du montant des exonérations fixées par l'état.

Compte budgétaire	Nature de la compensation	2015	2016	2017	2018	2019	2020
74833	Compensation TP	4 487,00 €	3 805,00 €	1 184,00 €	- €	- €	- €
74834	Compensation FB	15 705,00 €	14 337,00 €	6 322,00 €	7 341,00 €	7 577,00 €	7 671,00 €
74834	Compensation FNB	5 160,00 €	4 682,00 €	4 341,00 €	3 793,00 €	3 792,00 €	3 777,00 €
74835	Compensation TH	42 377,00 €	30 192,00 €	48 687,00 €	52 910,00 €	52 904,00 €	58 151,00 €
Montant total Compensations		67 729,00 €	53 016,00 €	60 534,00 €	64 044,00 €	64 273,00 €	69 599,00 €

Aucune réévaluation des bases n'est prévue sur la taxe d'habitation. En revanche, les bases de taxe foncières sont réévaluées selon le « droit commun ». Dans ce contexte, par prudence, il est proposé de réévaluer les produits des taxes foncières de 1% et de geler les produits de la taxe d'habitation.

Réforme de la taxe d'habitation

La réforme de la taxe d'habitation initiée en 2018 se poursuivra en 2021. Cette année, la commune ne touchera plus la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales, sauf celle qui sera payée par les 20 % des redevables les plus aisés. Pour ces derniers, l'exonération sera de 30% en 2021, de 65% en 2022 et de 100% en 2023.

A partir de 2021, en compensation de la suppression de la TH, la part de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) prélevée jusqu'alors par le département sera affectée à la commune.

La commune ne votera donc plus de taux de TH, mais un taux de TF intégrant celui du département.

Le produit de TH qui sera levé sur le territoire de la commune ne sera probablement pas le même que le produit de TF levé par le département sur le territoire de la même commune. Pour obtenir la compensation à l'euro près, un "mécanisme correcteur" sera mis en place pour neutraliser les écarts. Il se traduira chaque

¹ Bases : informations communiquées par l'état, elles sont réévaluées chaque année.

² N'inclut par le produit de TH 2020.



année soit par une retenue sur le versement des recettes de la taxe foncière pour les communes surcompensées, soit par le versement d'un complément, pour les communes sous-compensées.

Le coefficient correcteur ne sera pas figé, mais indexé sur les évolutions des bases du foncier bâti. Dans la mesure où l'on remplace la dynamique de la base TH par celle de la base TF, on privilégie mécaniquement les communes dont la base TF est plus dynamique que la base TH. Saint-Denis fera partie des communes perdantes.

La commune perd donc son autonomie fiscale et la possibilité de corrélérer le niveau de fiscalité avec les besoins du territoire.

Pour l'instant, l'état compense en grande partie la dynamique fiscale de la commune mais il est à craindre que ces produits soient gelés à l'avenir.

La commune ne dispose plus de l'évolution des taux de fiscalité sur le foncier à usage d'habitation pour ajuster de manière volontaire ses recettes.

Maintien ou augmentation des taux en 2021 :

Pour information,

- une augmentation des taux de fiscalité de 1 point augmenterait les ressources de près de 70K€.
- une augmentation du 1% de la fiscalité aboutirait à une augmentation des recettes d'environ 15K€.

Pour 2021, il est proposé de ne pas augmenter les taux de fiscalité. Pour autant, si le gel des compensations fiscales se confirme, une augmentation du taux communal n'est pas à exclure pour les prochaines années afin de financer de nouveaux investissements.

Fiscalité indirecte

Evolution de la fiscalité indirecte de 2014 à 2020							
LIBELLE	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA PREVISIONNEL 2020
Taxe sur l'électricité	107 955,53 €	105 267,08 €	107 492,96 €	117 023,68 €	114 000,00 €	113 677,93 €	112 285,42 €
Taxe sur la publicité	48 706,90 €	43 622,73 €	38 308,45 €	32 587,93 €	35 241,20 €	32 119,47 €	32 832,40 €
Taxe additionnelle	137 128,32 €	140 127,52 €	164 474,03 €	209 379,57 €	166 687,18 €	190 934,28 €	187 530,55 €

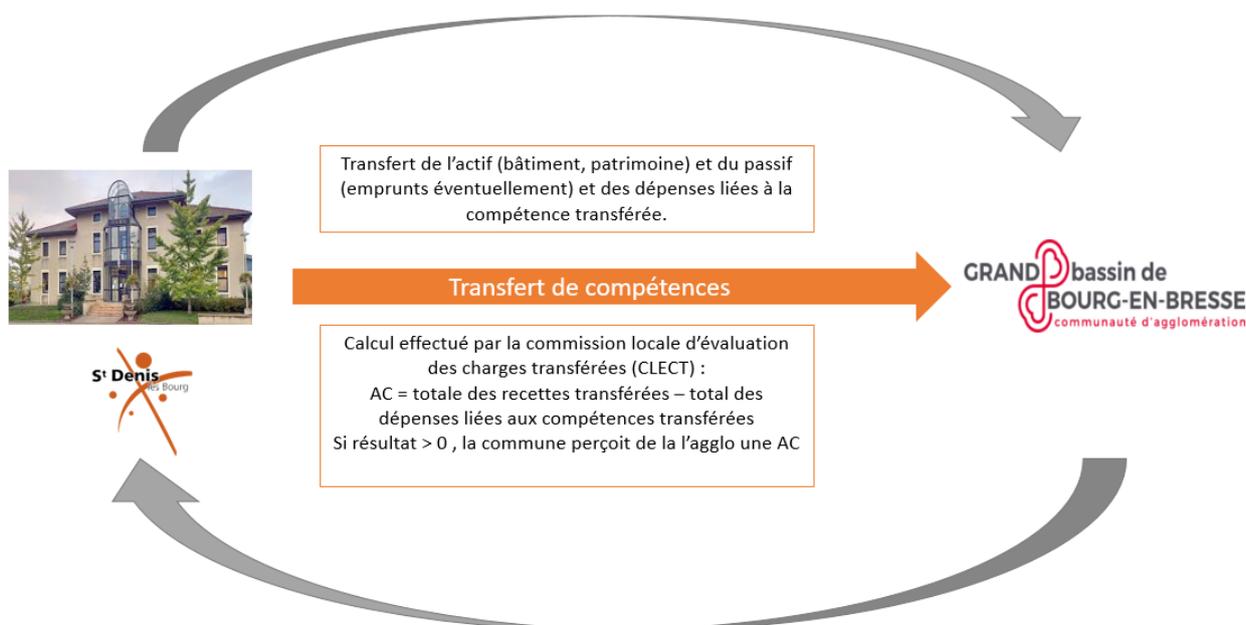
La fiscalité indirecte est plutôt positive : +13% de recettes globalement sur la période 2014/2020 pour les trois taxes ci-dessus :

- Taxe sur l'électricité : +4% (entre 2019 et 2020).
- Taxe sur la publicité : -33% (entre 2019 et 2020).
- Taxe additionnelle : +37% (entre 2019 et 2020).

Relations financières entre la commune et la Communauté d'agglomération

Chaque commune est reliée à la CA3B par un flux financier, **l'attribution de compensation (AC)**. Ce flux, initialement mis en place au moment de la mutualisation de la fiscalité économique, est principalement utilisée pour neutraliser financièrement les transferts de compétences entre commune et agglomération.

Les reversements de fiscalité : l'attribution de compensation (AC)



La commune adhère au service commun Informatique et Télécommunication géré par la C3B. Les coûts induits par ce service sont eux aussi imputés sur l'AC de la commune en minorant celle-ci. Une réflexion devrait être engagée en 2021 sur la révision de la clé de répartition des coûts entre les communes adhérentes, qui impactera donc le montant de notre AC.

Il est attendu pour 2021 une stabilité du montant de l'AC puisqu'aucun nouveau transfert de compétence n'interviendra.

	2017	2018	2019	2020
73111- CA3B Compensation	813 553,46€	795 397,07€	698 387,92 €	706 970,33 €

Evolution de la DGF :

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre. Pour les communes, la DGF se structure autour de deux composantes :

- une part forfaitaire (calculée par rapport à la population, la superficie),
- une part de péréquation (dotation de solidarité rurale (DSR)).

Compte budg.	Nature de la dotation	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019/20
7411	Dotation forfaitaire	525 784	501 020	405 006	307 545	236 638	216 805	204 820	189 345	-7,56%
74121	Dotation solidarité rurale	56 269	57 493	60 921	63 052	66 859	69 762	70 457	71 803	1,91%
	TOTAL	582 053	558 513	465 927	370 597	303 497	286 567	275 277	261 148	-5,13%

Les fortes diminutions sur la période sont liées à la politique de l'Etat de résorption des déficits publics imposées aux collectivités territoriales et qui aura amputé lourdement le budget de la commune de près de **297 365€** en cumulé sur la période 2014-2020.

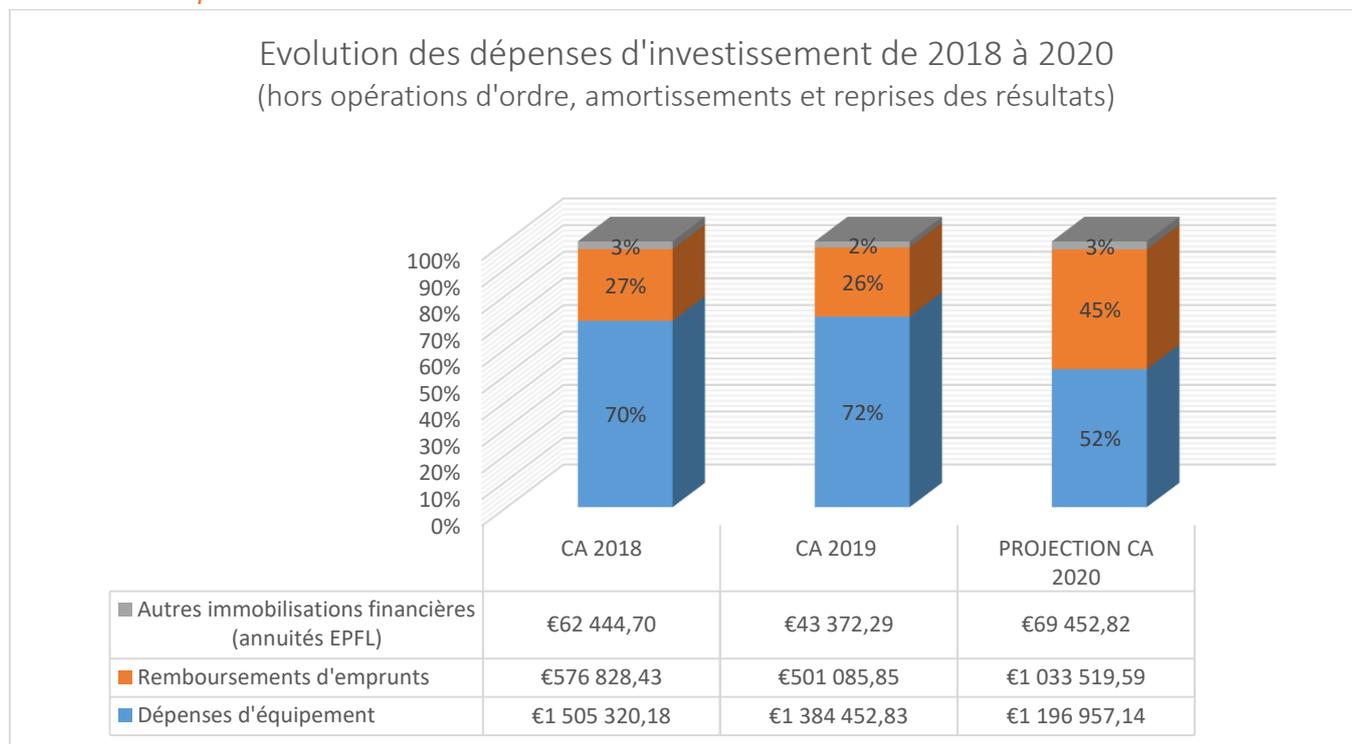
Pour 2021, avant de connaître le montant de la DGF, il est proposé d'intégrer une baisse de la DGF dans les mêmes proportions que 2020 (-25K€).

2.3 Section d'investissement du budget général

La capacité d'investir constitue une clé essentielle pour la collectivité qui doit conserver des marges de manœuvre pour valoriser le territoire communal et conforter son attractivité. C'est grâce à son épargne nette que la commune a la capacité de financer les dépenses d'équipements. Les dépenses d'investissement concernent notamment :

- Les dépenses nécessaires au maintien en l'état du patrimoine afin de garantir la sécurité des biens et des personnes, la bonne exécution du service au public,
- Les études techniques préalables à des dépenses d'investissement,
- Les dépenses visant à augmenter la valeur ou la consistance du patrimoine afin de répondre à des besoins nouveaux : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments et travaux d'infrastructure.

Evolution des dépenses



Les annuités de l'établissement public foncier de l'Ain (EPF) constitue le remboursement partiel des fonciers acquis par l'établissement pour le compte de la commune.

Les dépenses d'investissement restent supérieures à 2M€ sans recours à l'emprunt et sans augmentation de la fiscalité conformément aux orientations du DOB qui n'ont pas varié depuis plusieurs années. Cependant, la répartition de ces dépenses évolue significativement : l'effort constant de désendettement de la commune contribue à une diminution constante des annuités d'emprunt. Elle est cependant masquée en 2020 par une **augmentation** qui est en majeure partie liée à la renégociation d'un prêt ayant induit le remboursement anticipé d'un capital de 647 500€ (+106%). Il est à noter que la renégociation de ce prêt permettra de réduire d'une année et demi la durée de remboursement et permettra de réduire de près de 100 k€ le cout global du prêt.

Les remboursements des annuités à l'EPF varient en fonction des acquisitions et des reventes de foncier. Même si, au final, les recettes et dépenses de fonciers s'équilibrent, elles représentent une immobilisation significative des capacités annuelles d'investissements. A l'avenir, il s'agira alors pour la commune de s'interroger sur la définition d'une politique foncière (type de biens, modalités d'acquisition et conditions de portage).

Enfin, la baisse des dépenses d'équipement de -14% s'explique principalement par un retard dans la mise en œuvre de certains projets du fait de la situation sanitaire et du renouvellement de l'équipe.

L'annexe 3 (budget général section d'investissement) décrit l'ensemble des opérations menées en 2020.

Pour 2021, cette tendance devrait se poursuivre dans les mêmes proportions. Elle devrait permettre à la commune de garder des marges de manœuvre pour poursuivre ses investissements propres. Pour autant, alors que la commune réduit significativement la charge de sa dette, elle risque de ne pas pouvoir augmenter d'autant le volume de ses dépenses. Dans ce cadre et compte tenu du contexte économique actuel, il convient :

- **De rester prudent sur le rythme des dépenses à envisager pour 2021,**
- **D'articuler les choix d'investissement pour 2021 avec ceux des années suivantes,**
- **De réfléchir à une stratégie de recours à l'emprunt**

Pour l'année 2021, il est proposé d'affecter les capacités d'investissement à plusieurs orientations visant à :

- Poursuivre la réalisation des projets initiés les années précédentes,
- Préparer (techniquement et financièrement) les nouveaux projets d'aménagement et de construction,
- Etudier la faisabilité des projets en lien avec la transition. L'opportunité de s'engager résolument dans cet avoir est inscrite dans les objectifs du mandat et a été confirmée par la signature du pacte de transition. Il s'agit maintenant de préciser les moyens de mettre en œuvre concrètement ces orientations.

A ce titre, les principales orientations concernent :

DEPLACEMENTS ET MOBILITE

- **Poursuivre le réaménagement des voiries structurantes pour mieux répartir le flux de circulation, sécuriser tous les modes de déplacement, poursuivre le développement d'un réseau structurant de pistes mais aussi restaurer la trame verte et la nature en ville :**
 - Réalisation de la rue des Grandes Cadalles (250 k€),
 - Aménagement du rond-point Mermoz (participation de la commune de l'ordre de 80 k€),
 - Lancement de la concertation et des études techniques sur la rue Clostermann (25 k€),
 - Etude de faisabilité en lien avec l'agglomération sur le réaménagement de l'avenue de Trévoux (du rond-point de la Fruitière jusqu'au mail),
 - Rattraper le retard dans l'entretien des voiries de quartier et rurales : poursuite d'un plan pluriannuel d'entretien,
 - Réorientation progressive sur des travaux préventifs plutôt que curatifs,
 - Ajustement du rythme de travaux en fonction des priorités et capacités de financement.
- Renforcer et mailler le réseau de pistes cyclables au sein du pôle urbain :
 - Aménagement des pistes cyclables sur l'avenue de Bresse et sur l'avenue de Trévoux par la CA3B,
 - Finalisation du schéma directeur cyclable,
 - Travaux sur voiries communale à déterminer,
 - Lancement des études techniques et acquisitions foncières.

BATIMENTS ET EQUIPEMENTS PUBLICS

- Poursuivre l'amortissement des bâtiments (école du village, centre social et crèche).
- Entretien préventif et moderniser les bâtiments amortis.
 - Adaptation en fonction des besoins et des conditions d'usage des utilisateurs, dont la mairie et gymnase principalement (budgets à arbitrer et à phaser).
 - Priorité à la mise aux normes et aux économies d'énergie.
- Préparer le réaménagement de la salle des fêtes :
 - Etude de programmation et concours de maîtrise d'œuvre (75 k€ env.),
 - Préparation financière inscription du projet dans les plans pluriannuels de financements.

MATERIELS ET EQUIPEMENTS DIVERS

- Finaliser le programme de renouvellement des équipements du pôle technique, logistique, sécurité afin de moderniser le parc pour plus d'efficacité tout en maintenant sécurité et ergonomie.
- Réserver une enveloppe pour des travaux d'entretien et le renouvellement de petits équipements (part de travaux incompressible).
- Equiper les quartiers (PAE, mobiliers urbains, plantations, sécurisation).

ENVIRONNEMENT ET TRANSITION

- Renforcer la trame verte et bleue :
 - o Dernière phase des plantations du vallon de la Viole (15 k€) et sur les autres lieux publics (10 k€),
 - o Mise en œuvre des plantations (publiques et privées) sur le mail paysager de la rocade
 - o Mise à jour du schéma de la trame verte et bleue et identification des fonciers à mobiliser ; concertation préalable avec les propriétaires fonciers (budgets à identifier)
 - o Finalisation du projet de réaménagement de la gravière et lancement des premiers travaux en lien avec Veyle vivante et Vicat
- Redéfinir notre stratégie énergétique et identifier les priorités d'investissements :
 - o Approfondir le diagnostic énergétique des bâtiments et lancer les études techniques sur les bâtiments et le matériel,
 - o Moderniser l'éclairage (passage en Led) des équipements sportifs (150 k€)
 - o Mettre à jour le plan d'actions sur l'éclairage public en intégrant la sécurisation, les économies d'énergie et la trame noire. Dans l'attente, suspendre le programme de renouvellement un matériel en dehors des urgences,
 - o Identifier les opportunités de développement des Energies renouvelables (extension du réseau de chaleur de la chaufferie bois (budget annexe), développement des énergies renouvelables).
- Lancer les études sur l'aménagement des nouveaux espaces publics (place des Viards, équipements liés au projet de marché, réaménagement du parc du pré joli et de l'espace vert du hameau des artistes),

FONCIER

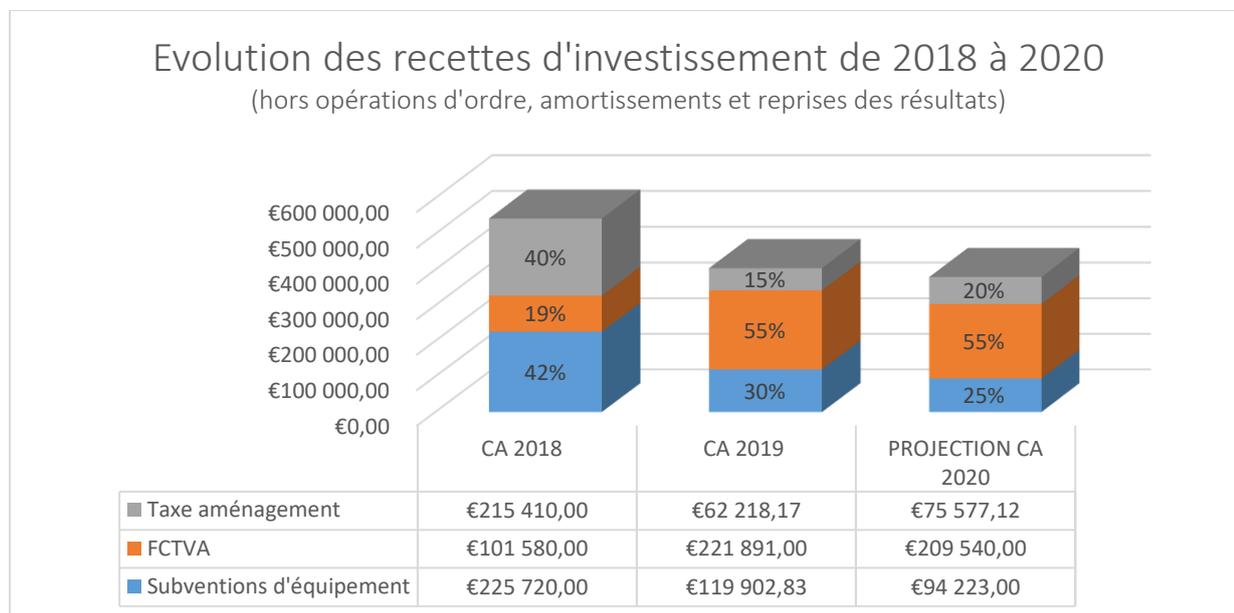
- Poursuite des réserves foncières
- Revente des terrains qui couvrent les dépenses.
- Analyse de l'impact du coût EPFL sur notre capacité d'investissement.

Evolution des recettes d'investissement

Pour l'année 2020, les recettes d'investissement se sont décomposées comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 943 K€ soit 47% de nos recettes d'investissement.
- Reports de recettes : 206 k€.
- Produit de cessions foncière : 297 k€.
- Taxe d'aménagement : 76 k€.
- Amortissement (opérations d'ordre) : 127 k€.
- FCTVA : 209 k€.
- Subventions : 90 k€.

Le graphique ci-dessous présente un état de l'évolution de la taxe d'aménagement, du FCTVA et de nos subventions d'équipement.



Les recettes d'investissement entre 2019 et 2020 ont chuté de -6% et de -30% entre 2018 et 2020.

- On note en premier lieu la baisse de la **taxe d'aménagement** -71% entre 2018/2020 avec une hausse de 21% entre 2019/2020, ces recettes restent difficilement prévisibles compte tenu du phasage du paiement (12 et 18 mois après l'octroi de l'autorisation du droit des sols) et du délai de traitement par l'administration fiscale qui induit une fluctuation avec des rattrapages notamment sur l'année 2018. Elle s'explique également par une baisse relative des constructions ces dernières années ainsi qu'une augmentation de la part des opérations exonérées de taxe. Compte tenu de ces éléments, il est prudent pour 2021 de prévoir un produit de taxe d'aménagement comparable à celle de 2020. Un travail de suivi du rythme de versement est à engager avec la DDFIP, nouveau gestionnaire du produit de cette taxe.
- Le **fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)** est une recette directement liée à la récupération de la TVA des investissements réalisés en année N-1. Le taux de compensation est de 16,404%. Il bénéficie d'une augmentation de 106% (entre 2018 et 2020), on note toutefois une diminution de l'ordre de 6% entre 2019/2020. Pour 2021, nous pouvons prévoir un montant FCTVA pour les dépenses d'investissement d'environ 191 584 € et 5000 € pour les dépenses de fonctionnement.
- Différentes **subventions** ont été perçues en 2020 pour un montant total de 94 223€ contre 119 902.83€ en 2019 (-22%). Cet écart s'explique en partie par la période de confinement qui a retardé l'élaboration des projets mais aussi l'instruction des dossiers de demande de financement. Il est à noter qu'elles seront reportées sur le budget 2021. C'est par exemple le cas pour les 200 k€ de subventions acquises pour le réaménagement de l'allée des sports.
- La commune s'emploie très activement à rechercher des cofinanceurs pour chacun de ses projets d'investissement afin d'optimiser les financements et de minimiser le recours à l'emprunt. Les subventions sont principalement versées par :
 - L'Etat avec 2 dispositifs : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) / dotation de soutien à l'investissement local (DSIL),

- La communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B) : jusqu'à 2020, elle versait un fond de solidarité communautaire (40 k environ). Il a été remplacé à partir de 2020 par un nouveau dispositif, le Plan d'équipement territorial (PET) visant à financer des projets communaux qui ont une portée communautaire. Pour Saint-Denis-Les-Bourg, ce sont plus de 600 k€ qui pourront être mobilisés sur les 3 ans à venir.
- Les autres collectivités locales (Région et Département) au travers d'appels à projets sur divers fonds territoriaux,
- La CAF : sont uniquement financés les investissements réalisés au titre des infrastructures enfance et petite enfance (pôle Pyramide et Bout 'Chou).
- Les différents dispositifs liés au plan de relance constituent dans les 2 années à venir des opportunités à saisir. Sous forme principalement d'appel à projet, ils imposent un délai de réponse court et la présentation de dossiers à engager rapidement. A ce titre, il demande à la commune d'anticiper ses demandes et à préparer techniquement des dossiers.
L'effort de redressement des comptes publics demandé par l'Etat aux collectivités locales et aux structures publiques a impacté le budget de nos principaux financeurs et mécaniquement le montant des subventions versées. Face à cette évolution, il convient de rechercher à diversifier les types de subventions. A ce titre, le site <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/> facilite la veille des appels à projets et autres dossiers de subvention.
- En 2020, la commune a perçu d'importants **produits de cessions foncières** (121 k€ pour la vente des terrains des Viards et 206 k€ pour la cession de la dernière tranche de l'éco quartier de la Viole. Ils ont compensé en grande partie le différé d'encaissement des subventions attendues. En 2021, aucune cession foncière n'est prévue. En revanche, le remboursement des annuités des biens acquis par l'EPF constitueront une épargne potentiellement disponible en seconde partie du mandat (350 k€ pour le centre du village et au moins 130 k€ pour les terrains Guillon) si la commune fait le choix d'aménager ces terrains.
- **L'emprunt** constitue une recette de fonctionnement supplémentaire que peut ponctuellement mobiliser la commune pour ajuster exceptionnellement les recettes de fonctionnement aux dépenses.
La diminution significative de la dette (voir ci-dessous) et le contexte monétaire paradoxalement très favorable (taux d'intérêt fixe inférieur à 1% sur 20 ans) constitue à ce titre un facteur favorable. La commune a regagné une capacité significative d'emprunt (de 2 à 4 M€) au cours du mandat. Il est cependant à noter que le recours à l'emprunt augmentera de nouveau les annuités d'emprunt (et dans une moindre mesure, les intérêts d'emprunt en secteur de fonctionnement), ce qui réduira d'autant les marges de manœuvre annuelles de la commune.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé **d'avoir recours à l'emprunt principalement pour les projets d'investissements structurants** suivants :

- les bâtiments publics (salle des fêtes et école des Vavres),
- les acquisitions foncières préparant l'opération de centre village,
- la transition énergétique (économie d'énergie et/ou développement des EnR) dans le but de réduire notre empreinte carbone mais aussi les dépenses fonctionnement.

3. Les indicateurs financiers du budget général & Orientations 2021

3.1 Epargne

L'épargne brute appelée aussi « capacité d'autofinancement brute » (CAF), correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice (en mouvement réel). Cet excédent doit permettre à une collectivité de faire face au remboursement de son annuité en capital de la dette et de

financer tout ou une partie de son investissement. L'épargne brute est un outil de pilotage incontournable des budgets locaux. Il permet d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement et de déterminer la capacité à investir de la collectivité. A ce titre, l'épargne brute constitue le premier indicateur de pilotage financier des budgets locaux.

En 2020, la commune conserve un niveau d'épargne brute très satisfaisant de 26,41 %. Cela signifie que sur 100€ de recettes encaissées, la commune est capable d'épargner 26,41€.

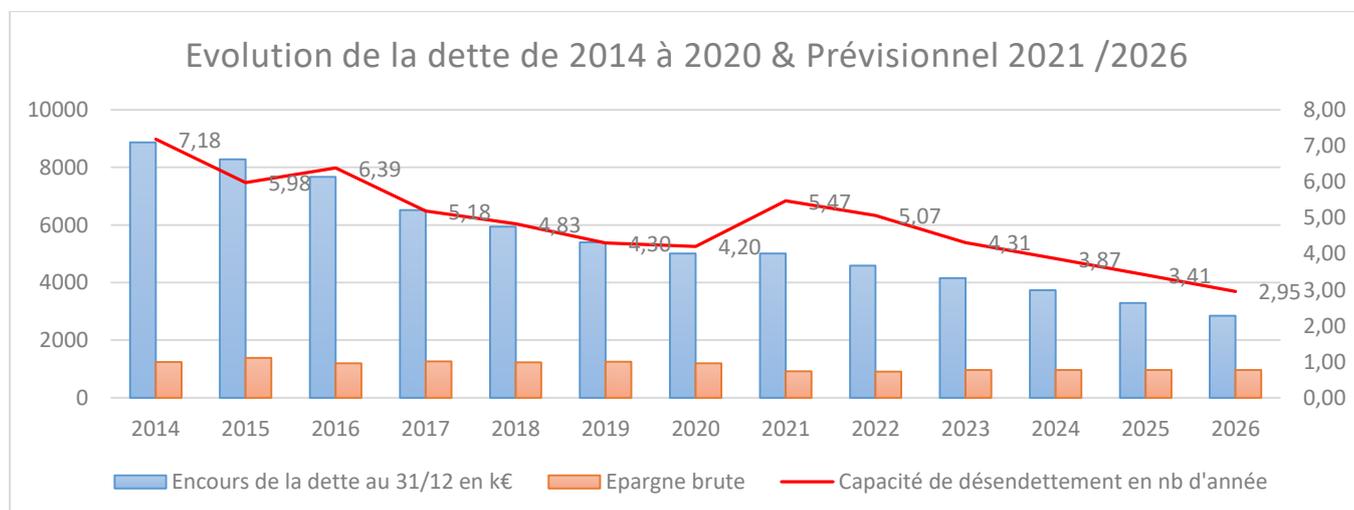
3.2 La dette

La commune a consacré en 2020 586 495.62€ (dont 386 071,00 € k€ de remboursement de capital hors remboursement anticipé du prêt renégocié) à son désendettement.

L'année 2020 est marquée par la renégociation d'un prêt sur le budget général, qui produira ses effets dès 2021. Celle-ci permet de disposer d'une annuité équivalente, tout en réduisant d'une année et demi la durée du prêt, mais également de réaliser une économie d'environ 100K€.

Pour l'année 2021, la commune garde toujours le même objectif de réduction de la dette, elle consacra encore 584 529.02 € (dont 421 451.13€ de remboursement de capital) à son désendettement.

La capacité de désendettement de la commune se maintiendra en 2020 à environ 4 ans, ce qui est l'objectif affiché en début de mandat. La collectivité se dégage ainsi de nouvelles marges de manœuvre et prépare les investissements de demain. Pour mémoire, ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Au niveau national, le seuil d'alerte se situe à 10 ans.



Afin d'augmenter sa capacité d'investissement sur le mandat qui s'ouvre, pour à la fois préserver son patrimoine, renforcer son attractivité, la commune doit se fixer un objectif cible d'environ 4M€ d'emprunt sur la période 2021/2025. Cet objectif permettrait de maintenir les équilibres financiers et de conserver en fin de mandat un ratio de désendettement inférieur à 8 ans.

3.3 Scénario d'investissement : hypothèse de recours à l'emprunt

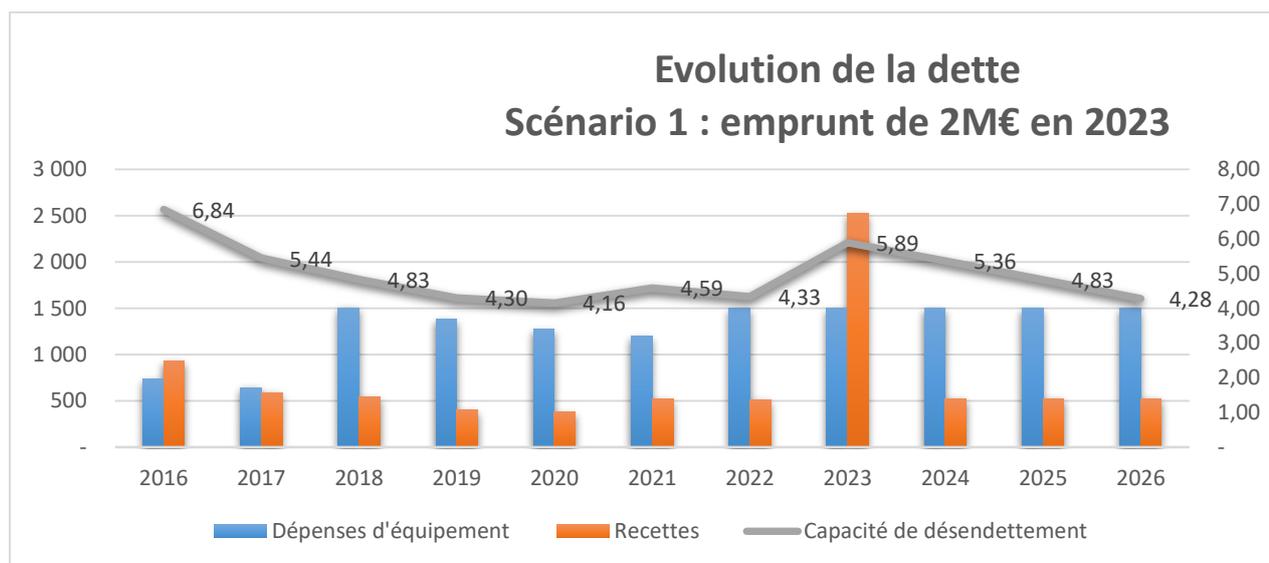
Pour appréhender d'ores et déjà les impacts d'un recours à l'emprunt durant le mandat, 3 scénarios sont présentés ci-après. Ceux-ci sont détaillés en annexe 4.

- Scénario 1 : emprunt de 2M€ en 2023
- Scénario 2 : emprunt de 4M€ en 2023
- Scénario 3 : emprunts de 4M€ phasés sur quatre exercices (500K€ en 2021, 1M€ en 2022, 2M€ en 2023 et 500K€ en 2024).

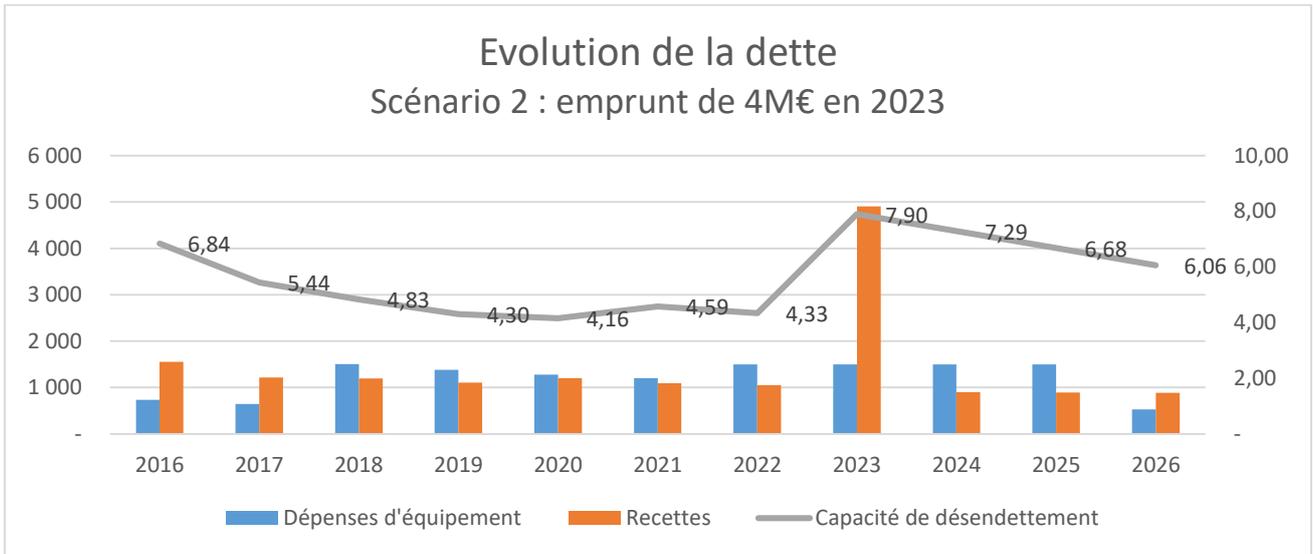
Dans chaque scénario, les recettes d'investissement correspondent au volume financier que la collectivité peut annuellement affecter à la réalisation de ses investissements, après remboursement de la dette en capital (chapitre 16). Autrement dit, il s'agit :

- De l'épargne nette disponible : elle correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette ; il s'agit de l'autofinancement disponible pour le financement des investissements souhaitées par la collectivité,
- des subventions,
- du FCTVA,
- de la taxe d'aménagement

Sur les projections 2021-2026, les recettes prévisionnelles liées aux de cessions de foncier n'ont pu être prises en compte car il est encore difficile à ce stade de les programmer précisément.

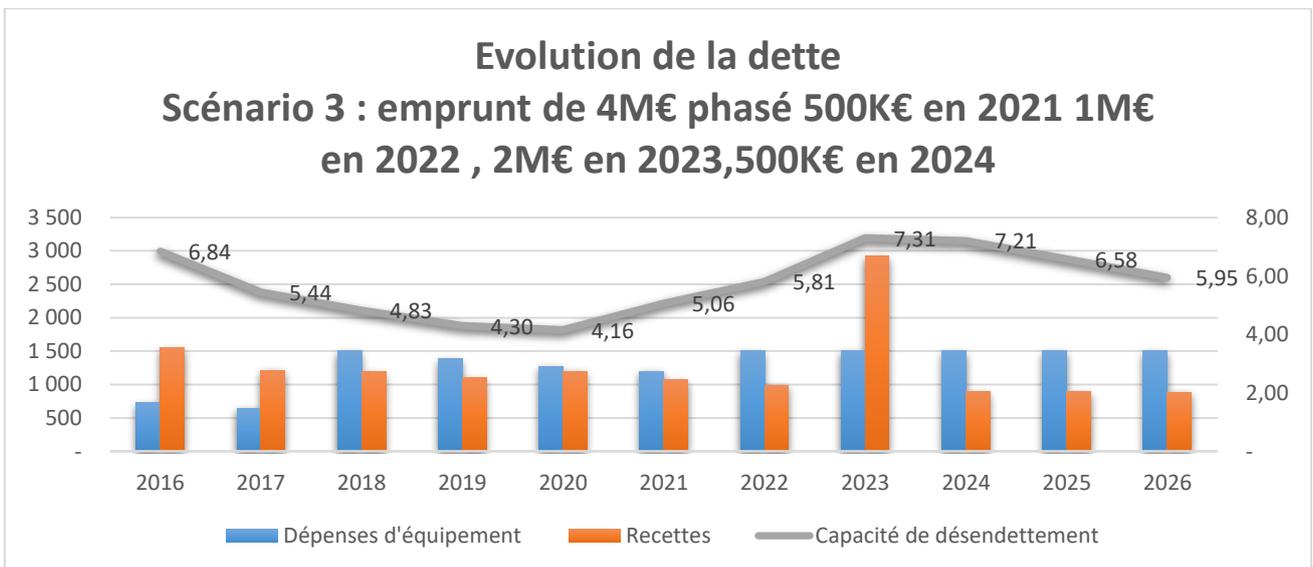


Dans cette 1^{ère} hypothèse, tout en permettant à la commune de répondre à un besoin de financement, la **mobilisation d'un emprunt de 2M€ en 2023** dégrade dans le même temps la capacité de désendettement de la collectivité. Néanmoins, cette dégradation reste mesurée puisque la collectivité retrouverait son niveau actuel en 4 ans, d'ici la fin du mandat. 80K€ seraient consacrés au remboursement du capital de cet emprunt et viendrait donc augmenter d'autant les dépenses d'investissement et mécaniquement dégrader d'autant l'épargne nette disponible pour pouvoir financer les dépenses d'équipement



La 2^{ème} hypothèse, met en exergue une capacité de désendettement au plus haut en 2023 du fait de la souscription de l'emprunt de 4M€.

145K€ supplémentaires seraient consacrés au remboursement des intérêts de la dette dans nos dépenses de fonctionnement.



Enfin dans la 3^{ème} hypothèse, on constate que le phasage du recours à l'emprunt sur 4 exercices permet de lisser la charge de la dette et donc d'amoindrir la dégradation du niveau de la capacité de désendettement de la collectivité. En revanche, globalement le capital amorti chaque année étant plus important dans le scénario 3 que dans le scénario 2, l'épargne nette disponible est davantage impactée.



3.4 Orientations 2021

Maîtriser des dépenses de fonctionnement

- **Stabilisation globale des dépenses liées aux ressources humaines :**
Objectif de neutralité +/- (hors Glissement Vieillesse Technicité),
Renfort au sein des Services Techniques à compenser partiellement par une optimisation du recours à des prestataires extérieurs,
Gestion des arrêts longues maladies,
Réglementation du temps de travail,
Valorisation de l'implication des agents via le Complément indemnitaire annuel (CIA),
- **Maitrise des charges pluriannuelles liés au développement de nouveaux services**
Relai et appui sur les structures associatives,
Maintien des subventions allouées à Bout 'chou et à Pôle Pyramide mais discussion sur les (nouveaux) objectifs,
Appel à projet vs subvention

Sécuriser les recettes de fonctionnement et d'investissement

- **Maintenir les taux de fiscalité (TFB et TFNB)**
Stabilité des taux communaux depuis 2015
- **Anticiper (prudemment) l'évolution des recettes fiscales**
Baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), évolution de l'assiette de la Taxe d'habitation (TH), baisse des compensations, ...
Evolution de l'assiette fiscale (Taxe sur le Foncier Bâti et compensation de la TH) compte tenu du développement de la commune,
Intégration du pacte financier et fiscale de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B),
- **Optimiser la recherche de subventions et anticiper davantage les appels à projets. Cela suppose :**
Ajustement de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) de la commune et approfondissement des coûts prévisionnels des opérations projetées,
Identification d'un calendrier prévisionnel des demandes de financement,
Préparation technique et financière des dossiers de financement.

Maintenir notre capacité d'investissement

- Maintien d'une bonne épargne brute (>1M€),
Poursuite du désendettement de la commune pour regagner des marges de manœuvre,
Objectif de limiter le recours à l'emprunt aux projets structurants (à mi-mandat)
Ajustement des capacités réelles d'investissement (autour de 2M€/an),
- Mise en œuvre des nouvelles modalités d'engagement (AE/CP) pour faciliter le suivi pluriannuel des projets.

Hiérarchiser les priorités

- Budget transition et critères environnementaux,
- Equilibre entre centre-bourg, quartiers et secteur rural
- Recherche d'investissement visant à réduire les charges de fonctionnement ou à améliorer la performance des services,
- Equilibre entre curatif et préventif,
- Part des investissements de long terme (foncier et immobilier notamment).

4. Le budget de la régie d'énergie

BUDGET REGIE DE L'ENERGIE PREVISION BALANCE DES COMPTES 2020

I - FONCTIONNEMENT

DEPENSES	160 652,34 €
RECETTES	204 425,60 €

EXCEDENT	43 773,26 €
-----------------	--------------------

II - INVESTISSEMENT

DEPENSES	835 551,61 €
RECETTES	795 147,52 €

DEFICIT	-40 404,09 €
----------------	---------------------

III - REPORTS

DEPENSES	- €
RECETTES	- €

RESULTAT	- €
-----------------	------------

IV - SOLDE GLOBAL DE L'EXERCICE 2020

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	43 773,26 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	-40 404,09 €

SOLDE GLOBAL	3 369,17 €
---------------------	-------------------

4.1 Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement restent stables entre l'année 2019 et 2020.

Néanmoins, on note une baisse des recettes de fonctionnement de moins 10% dues à la baisse des ventes d'énergie qui fluctuent selon l'environnement climatique.

Pour autant, il faut noter 2 points qui devraient impacter favorablement les recettes de ventes de thermies dans les années à venir :

- augmentation annuelle de 2% des prix de ventes de thermies en dehors de la ré indexation des indices ;
- raccordements de nouveau bâtiments à compter de 2021.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		REALISE AU 31/12/19 H.T.	REALISE AU 31/12/20 H.T.	% évolution 2019/2020	PREVISIONS BP 2021 H.T.
023	virement à la section				83 229,07 €
		0,00 €	0,00 €		83 229,07 €
611	Fournitures P1 -Dalkia	60 503,01 €	55 243,99 €		59 130,00 €
	S/TOTAL	60 503,01 €	55 243,99 €	-9%	59 130,00 €
6156	entretien - maintenance P2	38 501,40 €	38 173,24 €		40 488,00 €
6156	entretien -maintenance P3	14 208,47 €	20 457,91 €		17 789,00 €
	S/TOTAL	52 709,87 €	58 631,15 €	11%	58 277,00 €
61558	Entretien et réparation				1 000,00 €
	S/TOTAL	0,00 €	0,00 €		1 000,00 €
6226	Honoraires (SETA+AMO)	14 586,92 €	6 537,50 €		5 000,00 €
	S/TOTAL	14 586,92 €	6 537,50 €	-55%	5 000,00 €
627	Services bancaires te assimilés		0,00 €		0,00 €
	S/TOTAL		0,00 €		0,00 €
6231	Annonces et insertions	1 055,00 €	450,00 €		500,00 €
	S/TOTAL	1 055,00 €	450,00 €		500,00 €
	TOTAL 011 (60-61-62)	128 854,80 €	120 862,64 €	-6%	207 136,07 €
66111	Intérêt des emprunts	16 076,48 €	23 959,55 €		536,06 €
66112	ICNE provision	10 270,00 €	262,07 €		2 842,56 €
66112	ICNE contrepassation	-10 835,11 €	-10 270,00 €		-262,07 €
	S/TOTAL	15 511,37 €	13 951,62 €	-10%	3 116,55 €
658	Réglu de centimes de TVA				5,00 €
	S/TOTAL	0,00 €	0,00 €		5,00 €
6688	Autres Pénalités de remboursement		10 333,08 €		0,00 €
6811	Dotations aux amortissements	15 500,00 €	15 500,00 €		15 500,00 €
	S/TOTAL	15 500,00 €	25 833,08 €	67%	15 500,00 €
	TOTAL GENERAL	159 866,17 €	160 647,34 €	0%	225 757,62 €

4.2 Section d'investissement

Au regard de la section d'investissement, l'augmentation des dépenses et des recettes sont dues à la renégociation d'un prêt. Cependant, si nous isolons ce facteur, on observe plutôt une **tendance à la baisse - 5% sur les dépenses ainsi qu'une hausse des recettes de +15% entre 2019 et 2020.**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		REALISE 31/12/2019 H.T.	REALISE AU 31/12/20 H.T.	% évolution 2019/2020	PREVISIONS BP 2021 H.T.
002	Résultat antérieur				
	S/TOTAL	0,00 €	0,00 €		
7011	Vente énergies - Electricité	144 974,38 €	137 911,28 €		161 000,00 €
	S/TOTAL	144 974,38 €	137 911,28 €	-5%	161 000,00 €
758	Réglu Centimes T.V.A.	1,60 €	0,00 €		5,00 €
	S/TOTAL	1,60 €	0,00 €	-100%	5,00 €
774	Subventions	34 950,00 €	20 000,00 €	-43%	43 905,00 €
	S/TOTAL	34 950,00 €	20 000,00 €	-43%	43 905,00 €
777	Quote part subvention invest	46 960,55 €	46 514,32 €		20 847,62 €
	S/TOTAL	46 960,55 €	46 514,32 €	-1%	20 847,62 €
TOTAL GENERAL		226 886,53 €	204 425,60 €	-10%	225 757,62 €

4.3 Situation de la dette

L'année 2020 est marquée par la renégociation d'un prêt pour le budget de la régie de l'énergie. Le montant de l'annuité est légèrement supérieur (+ 1295.73€) mais permet de gagner 3 ans sur la durée initiale du prêt, enfin l'économie totale réalisée est estimée à 67 715€.

4.4 Les orientations du budget de la régie de l'énergie

Le budget de la régie de l'énergie est strictement lié au fonctionnement de la chaufferie bois et du réseau de chaleur qui lui est associé. Ces derniers alimentent la plupart des bâtiments communaux du centre village (hors église, services techniques et gymnase) et la majeure partie des logements récemment construits dans le centre village élargi depuis 10 ans.

Ce budget est marqué par :

- Une forte variabilité des recettes en fonction des conditions météorologiques. Celles-ci conditionnalisent en effet d'une part, l'usage plus rentable de la chaudière bois par grand froid que celui de la chaudière gaz et d'autre part, le volume de thermies consommées par le chauffage des bâtiments,
- Un surdimensionnement de la chaufferie au moment de sa construction, il y a neuf ans, pour anticiper les besoins futurs compte tenu des perspectives d'urbanisation du centre village,
- Une réduction drastique de la consommation énergétique des bâtiments (dont celle de chauffage) compte tenu de l'augmentation du niveau de performance énergétique des logements imposé par la loi depuis 10 ans.

De ce fait, ce budget apparait, d'année en année, tendu et est à équilibrer par le budget général.

L'objectif est de maintenir le cap et de continuer à raccorder le plus de bâtiment, tout en s'interrogeant sur le coût de la démarche, c'est-à-dire les dépenses engagées pourront elle être couvertes par les recettes prévisibles.

En 2021, les objectifs seront :

- Le raccordement du dernier bâtiment de la Viole ;
- L'augmentation des recettes de fonctionnement liées aux modifications des tarifs ;
- La poursuite de la réflexion sur le raccordement collège.